

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Urbain de Calgary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 22, retranchez: "pas moins de" et après "piastres," insérez :
"au plus."

Page 4, ligne 40, retranchez: "municipal."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (98), intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (78), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été